

Département **AIN**
Arrondissement **BELLEY**
Canton **LAGNIEU**

COMMUNE DE BLYES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 octobre 2009

Nombre de Conseillers :

- en exercice 13
- présents 10
- votants 13

Objet :
COMPTE RENDU DE SEANCE

N° 1433

NOTA - Le Maire certifie que le compte rendu de cette séance a été affiché à la porte de la Mairie le 6 octobre 2009 que la convocation du Conseil avait été faite le 15 octobre 2009

Le Maire,

L'an deux mille neuf, le douze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Blyes s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur René DUSSERT, Maire.

Etaient présents : René DUSSERT, René SCHONARD, Sophie VALENTE, Danielle RAVASSEAU, Jérôme DOCHE, Bruno FIORI, Gérard PEYRONNET, Denis ROBICHON, Françoise PELEGRIN, Stéphane NAGY.

Absents excusés : Patricia PRESUTTO (qui donne procuration à B. FIORI), Thierry GAILLARD (qui donne procuration à J. DOCHE), Isabelle LAVIRON (qui donne procuration à D. RAVASSEAU)

Le Conseil Municipal conformément à l'article L 181-11 du Code des Communes, a désigné le secrétaire de cette séance en la personne de Madame Danielle RAVASSEAU.

I - PROPRIETE RIVAL

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Cabinet BOISSON immobilier de Meximieux chargé de la vente de la propriété RIVAL (880m²) située au 212, route de Chazey. Celui-ci demande que lui soit confirmé par écrit la préemption et le prix d'achat soit 143 000 €.

Jérôme DOCHE affirme que cette propriété est affichée à 140 000 € dans l'Agence. Le Maire s'engage à fournir les justificatifs concernant le prix.

Le Conseil donne son accord pour l'achat de la propriété au prix fixé par l'Agence si les justificatifs le confirment.

II - VENTE DE TERRAIN - DEVIATION

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Cabinet de géomètres experts : AXIS CONSEILS de VONNAS concernant l'achat de terrain appartenant à la Commune pour la réalisation de la déviation.

Le Cabinet chargé par le Département de l'Ain du marché des acquisitions foncières pour cet aménagement entre la RD62A et D124 propose d'acheter 1 416 m² de la parcelle cadastrée sous le n°166 au lieu-dit les Cabousières au prix de 0,45 € le m². Celle-ci étant actuellement louée à un agriculteur.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer la promesse de vente.

III - INDEMNITES AUX COMPTABLES DU TRESOR

Le Maire rappelle au Conseil qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et de budget pour chacun des comptables ayant exercé à savoir Monsieur Alain POMATHIOD du 1^{er} janvier 2009 au 30 juin 2009 et Monsieur Gilles RAMOND notre nouveau percepteur depuis le 1^{er} juillet 2009. Cette indemnité prend pour base la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement constatées au titre des trois exercices précédents, et est révisable chaque année. Il convient, lors de chaque changement de comptable de délibérer afin de fixer le taux d'indemnité accordé.

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer à chacun le taux de 100% et au prorata de la durée de leurs fonctions, l'indemnité de conseil, ainsi que celle prévue pour leur aide à la confection des documents budgétaires.

IV - TRAVAUX EPICERIE

Le Maire donne la parole à Jérôme DOCHE afin de présenter au Conseil la requête de l'épicerie concernant : l'excès de chaleur l'été, et la demande d'un chauffage approprié pour l'hiver pour les locaux. La solution serait d'équiper l'épicerie d'un système de climatisation réversible. Le Maire fait le rappel des textes ainsi que des conséquences du vote.

Après discussion le Conseil décide d'inscrire ces travaux dans le budget primitif de 2010.

Vote : 12 voix pour, 1 abstention (R. DUSSERT).

Toutefois il est décidé de procéder à la demande d'au moins 2 devis.

V - QUESTIONS DIVERSES

Danielle RAVASSEAU donne plusieurs informations :

1) - une demande à la Communauté de Communes d'aménagement de façon peu coûteuse d'une piste cyclable entre Blyes et Saint-Vulbas, dans le cadre des réflexions transports. Pour l'instant la réponse est que la Communauté de Communes a un autre gros projet : celui d'agrandir le parking du péage de Pérouges pour développer le covoiturage. Néanmoins la question de piste cyclable reste d'actualité.

2) - fait part d'une forte activité de militaires au camp de la Valbonne, ce qui va amener des demandes de logement dans notre secteur.

3) - la demande d'un arrêté municipal pour la Rue de la Petite Vie afin de réguler la vitesse à 30km/h.

4) - la mise en place d'une procédure pour récupérer le logement du plan d'eau, le locataire ne paie plus son loyer depuis plusieurs mois. Par ailleurs vérifier s'il occupe toujours son logement.

5) - une demande d'installation de détecteurs de décibels pour la salle des fêtes et du Prieuré.

6) - Problèmes parking Prieuré : il devient difficile de se garer devant l'immeuble du Prieuré, il serait souhaitable que lors des manifestations au Prieuré les voitures utilisent le parking près de la maison du XVI^{ème}. Pour cela il serait nécessaire d'installer l'éclairage le plus tôt possible (3 lampadaires).

7) - par ailleurs, prévoir également l'aménagement du parking DESPIERRE à peu de frais.

8) - la compétence de la gestion du stationnement des gens du voyage étant reprise par la Communauté de Communes, un arrêté du Maire sera pris à cet effet de façon à interdire le stationnement sur la Commune.

A la demande de Danielle RAVASSEAU « que les questions formulées, par un certain nombre de conseillers, soient portées à l'ordre du jour du Conseil Municipal ». Le Maire n'y voit aucune objection.

Le Maire, René DUSSERT